





COMMUNIQUÉ DE PRESSE Lundi 10 juin 2024

L'État, le ministère de la Culture – la direction des affaires culturelles (DAC) de La Réunion, le Centre national de la musique (CNM) et la région Réunion signent un deuxième Contrat de filière musiques actuelles visant à soutenir la filière régionale des musiques actuelles en concertation avec le Pôle régional des musiques actuelles de La Réunion (le PRMA).

Ce lundi 10 juin 2024, Marie Jo LO-THONG, directrice des affaires culturelles, représentant le préfet de la Réunion, Jean-Philippe THIELLAY, président du Centre national de la musique et Huguette BELLO Présidente de la région Réunion, signent un nouveau contrat de filière pour consolider et développer la filière régionale des musiques actuelles. Cet engagement, pris jusqu'en 2027, s'inscrit dans la continuité du précédent contrat de filière (2019-2022) et dans une dynamique de concertation permanente entre les partenaires. À ce titre, une somme globale—de 600 000 €, gérée par le CNM, sera dédiée au financement des projets sélectionnés par les 3 partenaires, soit 150 000 € par an.

Un partenariat consolidé

Les trois partenaires continuent de se mobiliser pour développer la filière régionale des musiques actuelles tout en confortant les dynamiques à l'œuvre dans la région, avec l'appui du PRMA, qui rassemble plus de 150 structures du secteur des musiques actuelles.

S'agissant des politiques menées par les partenaires :



La DAC, conduit une politique dans le domaine des musiques actuelles qui garantit la diversité des initiatives artistiques et culturelles, et des acteurs qui les portent. Celle-ci permet la structuration professionnelle de la filière et sa régulation. Elle facilite l'égal accès des œuvres et des pratiques artistiques au plus grand nombre de personnes. Son intervention s'inscrit dans une dynamique partenariale avec les acteurs institutionnels et privés, dans une logique d'ouverture, de coopération, en résonance avec les besoins du territoire et des acteurs de l'écosystème musical.

Le CNM est le premier établissement public au service de la musique et des variétés. Il s'adresse à la musique dans toutes ses esthétiques et dans la grande diversité de ses métiers (spectacle vivant, musique enregistrée, artistes, édition...). La loi lui confère douze missions en faveur de la connaissance, de la diversité, de l'innovation, de la création, de l'international, de l'information, de la formation, de l'égalité femmes/hommes, du patrimoine musical, du développement durable, de l'éducation artistique et culturelle et des territoires. Le Centre national de la musique propose à l'ensemble des professionnels de la musique et des variétés des services financiers (subventions, crédits d'impôt, partenariats) et non financiers (conseil, formation, information, éditions, recommandation, etc.).

La région Réunion développe une politique en faveur des musiques actuelles qui s'inscrit dans une dynamique générale de soutien aux acteurs culturels et artistiques locaux et d'accès de la population aux ressources culturelles. Une diversité de dispositifs au service des acteurs de la filière des musiques permet de répondre au mieux aux besoins de création, de diffusion et d'aménagement culturel du territoire. Des efforts importants sont entrepris dans la perspective de professionnalisation et de structuration du secteur en impulsant notamment des partenariats entre les artistes, les salles de diffusion, les structures privées ou associatives, les autres partenaires publics et sociétés civiles.

Le contrat de filière : une dynamique commune pour l'écosystème musical dans un contexte de transitions

Répondant aux ambitions de l'ensemble des partenaires en faveur des musiques actuelles, et en complémentarité des politiques de soutien conduites par les trois partenaires financeurs, le contrat de filière Réunion a vocation à regrouper et à prendre en considération les différents acteurs de la filière musiques actuelles afin de créer une dynamique commune de développement au service des artistes, des populations et des territoires.

Le contrat de filière musiques actuelles 2024-2027 de la Réunion se décline ainsi en 3 axes opérationnels :

 Accompagner la structuration et le développement de la filière musicale réunionnaise et faciliter la-mobilité de ses acteurs et actrices,



- Mieux travailler ensemble par la coopération, la mutualisation et l'entraide, en particulier sur les enjeux de transition écologique et numérique, et dans le respect de l'égalité des genres,
- Soutenir les collaborations professionnelles et artistiques croisées favorisant le rayonnement des artistes réunionnais à l'échelle nationale, indianocéanique et internationale.

Deux appels à projets pour renforcer les coopérations et accompagner la structuration des acteurs de la filière

Dès 2024, l'État, le CNM et la région Réunion, en appui avec le PRMA, lancent 2 appels à projets :

- Résidences d'écriture et de composition/croisée: expérimenté en 2022 et conforté par un premier bilan positif, ce dispositif permet de soutenir des temps de résidence artistique associant un artiste accompagné par une structure de production réunionnaise et un artiste d'un autre territoire.
- Aide à la structuration, soutien à l'intégration de nouveaux artistes : inédit sur le territoire national, ce dispositif vise à soutenir la prise de risque des producteurs (phonographiques et de spectacle vivant) par une aide à la signature de nouveaux artistes émergents.

Le règlement complet des appels à projets et les modalités de candidature sont disponibles sur le site du CNM: https://cnm.fr/aides-financieres/la-reunion/

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 9 septembre 2024 inclus.

CONTACTS PRESSE

Préfecture de la région Réunion

Service régional de la Communication interministérielle

T: 0262 407 419 / 434 / 457
M.: communication@reunion.gouv.fr
www.reunion.gouv.fr

Twitter – Facebook - Instagram :

@Prefet974

Sollicitations presse: https://wkf.ms/3kc53kb

Région Réunion

Tatiana CUVELIER
Directrice de la communication

M.: tatiana.cuvelier@cr-reunion.fr de la communication

T.: 06 92 18 67 88

CNM

Nathalie LEDUC Responsable de la communication

M.: pressse@cnm.fr

T.: 01 83 75 26 46